

BRÈVE – branche du travail temporaire

SALAIRES : L'ACCORD ÉTENDU, LES SALARIÉS RÉTAMÉS

[Le 27/06/2022 dernier](#), nous vous faisons part d'un accord qui a été conclu dans la branche du travail temporaire pour les salariés permanents. Avec un premier niveau à 1664€, cet accord a rapidement été dépassé par la loi et le SMIC, dans un contexte d'inflation qui affecte durablement les salariés de la branche. **FO** ne s'est pas portée signataire de cette revalorisation insuffisante.

Les salaires toujours sous le SMIC

Ce texte a été étendu le 31/08/2022 par les services de l'État, et est désormais applicable à toutes les agences de travail temporaire. La revalorisation des minima est disponible dans le tableau ci-dessous :

Niveaux	Montants au 1 ^{er} juillet 2022	Expression en % de la revalorisation
Niveau A	1664 €	4,39
Niveau B	1685 €	4,33
Niveau C	1718 €	4,25
Niveau D	1783 €	4,09
Niveau E	1 825 €	3,99
Niveau F	2 074 €	3,49
Niveau G	2 332 €	3,09
Niveau H	2 699 €	2,66
Niveau I	3 075 €	2,33
Niveau J	3 442 €	2,08
Niveau K	4 045 €	1,76
Niveau L	4 649 €	1,53
Niveau M	5 187 €	1,37

Dans l'accord, les signataires ont prévu une augmentation de 70€ brut pour chaque niveau de minima, au lieu de faire une augmentation uniforme sur chaque niveau, ce qui a conduit au tassement de la grille (*voir l'expression en % de la revalorisation*).

FO a fait une nouvelle proposition salariale pour rattraper le retard pris par la branche, et pour anticiper l'augmentation du coût de la vie. Conséquence du manque d'anticipation des signataires de l'accord, les salaires seront une nouvelle fois à l'ordre du jour de la CPPNI du 16/09.

Pour contourner le tassement de la grille, notre organisation s'est basée sur notre dernière revendication, ajoutant **2% d'augmentation sur tous les niveaux**. Le premier niveau serait fixé à 1 725 € :

Niveaux	Revendication FO
Niveau A	1 725 €
Niveau B	1 748 €
Niveau C	1 784 €
Niveau D	1 854 €
Niveau E	1 900 €
Niveau F	2 170 €
Niveau G	2 448 €
Niveau H	2 845 €
Niveau I	3 252 €
Niveau J	3 650 €
Niveau K	4 302 €
Niveau L	4 955 €
Niveau M	5 538 €

En plus d'une véritable revalorisation de la grille, **FO** défendra également :

- Une neutralisation des variables pour le calcul des minima ;
- Une négociation des minima des CDI, avec son double mécanisme de reconnaissance de l'expérience.

Nous vous tiendrons informés de l'avancée des négociations. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations sur nos revendications, ou toute autre question relatives à la branche ou à votre situation.

Paris, le 20 septembre 2022

Contacts : Nicolas FAINTRENIE, Secrétaire de la Section fédérale des services – services@fecfo.fr
Béatrice CLUZEL – Responsable de branche – 06 85 37 03 44
Mathieu MARECHAL – Responsable de branche – 06 59 11 60 27